



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21102799

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 AOÛT 2021

DU PRÉSIDENT DU GREFFE

N° d'entreprise : **0809 520 329**

Nom

(en entier) : **INDRANI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chemin de la Waronche, numéro 1 à 1471 Genappe (Loupogne)**

Objet de l'acte : ACTE RECTIFICATIF A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Aux termes d'un acte rectificatif établi en date du 29 juillet 2021, reçu par Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", BCE n° 0890.388.338, enregistré au bureau de l'Enregistrement de Bruxelles 3, le 6 août suivant, volume 0, folio 0, case 20754, aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur, nous constatons qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « Indrani », dont le siège est situé à 1471 Genappe (Loupogne), Chemin de la Waronche, 1, reçu en date du 29 décembre 2020, et dont l'extrait a été publié à l'annexe du Moniteur Belge du 8 mars 2021, sous le numéro 0314843 et plus particulièrement quant au nombre d'actions.

Il y a lieu de modifier le nombre d'actions.

Dès lors, il y a lieu de lire le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit :

« Il existe vingt mille (20.000) actions. Chaque action est émise en contrepartie d'un apport et donne droit à une part égale du bénéfice et du solde de la liquidation ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procurations,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2021 - Annexes du Moniteur belge